



Publié le : 20/08/21

Certifié exécutoire , le Maire : 20/08/21



Pour le Maire et par Délégation  
Priscilla DESGARCEAUX

Déposé en préfecture le : 20/08/21

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20210802-75485-AI-1-1

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES

Réf : AP/AP/DRH

**JURIDIQUE** - Contentieux - Assistance à procédure disciplinaire - Commune de Béziers c/ ZERRIFI BENTICOUK

Le Maire de la Ville de Béziers,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°22 en date du 21 septembre 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions ;

**VU** la procédure disciplinaire engagée à l'encontre de Mme Zerrifi BENTICOUK ;

**VU** la facture n°20210147 en date du 05/08/2021 d'un montant de 720€ (sept cent vingt euros) émise par la SCP JURIS EXCELL pour l'assistance à la constitution d'un dossier auprès du Conseil de Discipline.

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** d'arrêter le montant des honoraires dus à la SCP JURIS EXCELL à la somme de 720€ TTC au titre de la facture n° 20210147 du 05/08/2021 ;

**ARTICLE 2 :** de payer cette somme au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 20/08/2021

Robert MENARD

